



COMMUNE DE SOUILLAC

Département du Lot

Arrondissement de Gourdon

046-214603094-20221213-202209901-DE
Reçu le 19/12/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 2022/00/01

OBJET : RENOUELEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Nombre de conseillers municipaux :

Afférents au conseil : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absents avec procuration : 5

Votants : 19

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 décembre 2022 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Souillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souillac sous la présidence de M. Gilles LIEBUS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2022

Présents : M. LIEBUS, Mme AUBRUN, M. VIDAL, M. RABUTEAU, Mme MOQUET, Mme BRUNO, M. VERGNE, Mme FARO, M. SIMOND, M. AYMARD, Mme DULOUT, M. CHEYLAT, M. COURNET, M. LINARD

Absents mais représentés : Mme JALLAIS pouvoir à M. VIDAL, M. QUITTARD pouvoir à M. COURNET, Mme MONTALI pouvoir Mme BRUNO, Mme MACHEMY pouvoir à M. LIEBUS ; M. BASTIT pouvoir à M. CHEYLAT

Absents : M. ESHAIBI, Mme ESCORNE, M. CAMBOU, Mme MAZE

Secrétaire : M. RABUTEAU

Rapporteur : M. le Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Il est rappelé que le projet de réaménagement de l'entrée de ville, côté Nord-Est, est à l'étude. Il concerne l'Avenue du Général de Gaulle (Route Départementale n° 820) : entre le giratoire de Blazy et l'Avenue Jean Jaurès.

Dans un souci de bonne organisation du phasage de travaux, la commune souhaite, préalablement aux aménagements de surface, renouveler son réseau d'eau potable.

En effet, le réseau d'adduction nécessite des interventions régulières d'entretien et de rénovation afin de prévenir les déperditions de la ressource, et d'une manière globale pour maintenir et améliorer la qualité du service public de l'eau potable.

Sur le secteur concerné, on trouve en particulier une canalisation d'eau potable en fonte de diamètre nominal 200 mm, véhiculant l'eau depuis la source de Bezet jusqu'au réservoir du Foirail, dans le centre-ville de Souillac.

Dans ce cadre, la commune projette le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable avenue du Général de Gaulle du rond-point de Blazy à l'intersection avec l'Avenue Jean Jaurès.

Les travaux dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la société DEJANTE EAU & ASSAINISSEMENT QUERCY consistent en :

- la fourniture et la pose de canalisations d'adduction d'eau potable, en fonte de diamètre 200mm sur un linéaire de 290 mètres ;
- la fourniture et la pose de canalisations d'adduction d'eau potable, en PVC de diamètre 75mm sur un linéaire de 615 mètres,
- la reprise de 26 branchements en PEHD de diamètre 25 à 40mm.

Les résultats attendus de ces travaux sont :

- la réduction significative des fuites sur le réseau de la Ville de Souillac sur le secteur de l'Avenue du Général de Gaulle (le nouveau réseau sera étanché à 100 % jusqu'au compteur des abonnés) ;

Fait et délibéré les jour, mois, et an en sus dit

Le délai de recours éventuel contre cette délibération devant de Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à 2 mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire

- la suppression des joints en plomb ;
- l'amélioration de la distribution d'eau potable sur la commune.

AR Prefecture

Ce projet s'inscrit dans les critères 2023 éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2023 pour les travaux de la réhabilitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'interconnexion au réseau.

Le taux de participation de l'État en 2023 sera de 40%. Pour la commune de Souillac labelisée et conventionnée « Petite Ville de Demain » (PVD) le taux de participation de l'État est majoré de 10% et porté à 50%.

Il est précisé que l'octroi de l'aide est conditionné à un prix de l'eau qui doit dépasser 1,65€ TTC par m3.

Considérant que cette opération pourrait être financée par une DETR sur une base éligible de 289 000,00€ HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, à hauteur de 50%, bonification PVD comprise, soit 144 500,00€ ;

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT	%
Travaux	269 105,00€	Etat - DETR	144 500,00€	50%
Maîtrise d'œuvre	19 895,00€	Autofinancement	144 500,00€	50%
TOTAL DES DEPENSES	289 000,00€	TOTAL DES RECETTES	289 000,00€	100%

Considérant que ce projet d'investissement s'inscrit dans le cadre des critères 2023 éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le conseil municipal sollicite l'attribution de cette dotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** pour le projet de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable de l'avenue du Général de Gaulle, au titre des travaux de la réhabilitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'interconnexion au réseau, une subvention DETR à hauteur de 144 500,00€ ;
- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ces décisions.



POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Souillac, le 14 décembre 2022
Le Maire,

Gilles LIEBUS

Date de mise en ligne : 19 décembre 2022